

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

QUE FAIRE EN CAS D'UTILISATION FRAUDULEUSE DE VOTRE CARTE BANCAIRE ? AVEC CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR

Date de publication : 25/10/2020 - Internet/multimédia

Lorsque, sur votre relevé de compte, apparaît un débit de carte bancaire que vous êtes sûr de ne pas avoir fait, votre premier réflexe doit être de contacter votre banque pour faire opposition à votre carte. Celle-ci ne pourra plus être utilisée et vous pourrez demander le remboursement des opérations effectuées frauduleusement.

Signalez la fraude bancaire à la **plateforme PERCEVAL du ministère de l'intérieur** et **déposez plainte au commissariat ou la brigade de gendarmerie dont vous dépendez** en fournissant toutes les preuves en votre possession.

Assurez-vous également qu'aucun de vos comptes en ligne ne soit piraté. Au moindre doute, changez vos mots de passe et activez la double authentification, qui vous alertera et vous demandera une confirmation chaque fois qu'une nouvelle personne essaie de se connecter à votre compte.

Les origines possibles de la fraude sont nombreuses et pas toujours identifiables :

- elle peut provenir d'un hameçonnage, c'est-à-dire un message incitant à fournir vos coordonnées, du piratage d'un compte en ligne sur lequel les coordonnées de la carte bancaire seraient enregistrées,
- du piratage de votre équipement informatique,
- du piégeage d'un distributeur de billet,
- d'un paiement chez un commerçant malhonnête qui aurait pu photographier la carte.

Pour prévenir des fraudes à la carte bancaire, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par messagerie ou par téléphone. Conservez précieusement et séparément votre carte bancaire et votre code confidentiel, et pensez à vérifier régulièrement votre compte.

Enfin, pour des achats sur internet, n'enregistrez pas vos coordonnées bancaires et vérifiez qu'elles n'aient pas été enregistrés sans votre accord.

Et attention aux demandes de validation ou de remboursement d'un achat que vous n'avez pas réalisé.

URL source: <https://www.inc-conso.fr/content/que-faire-en-cas-dutilisation-frauduleuse-de-votre-carte-bancaire-avec>